Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA Lad-cavalier, veuillez visiter :
capaladcavalier.fr/annales-sujets-et-corriges

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole

Spécialité « Lad-cavalier d'entraînement »
Épreuve E5

Extrait de la note de service DGER/SDPFE/N2016-147 du 23 février 2016
Objet : modalités de mise en œuvre des épreuves professionnelles E4, E5, E6 et E7 pour tous les candidats au certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) de la spécialité « lad-cavalier d'entraînement ».

Épreuve Professionnelle E5

L'épreuve ponctuelle terminale E5 valide la capacité CP5 « Réaliser l'entraînement des équidés ».

Coefficient	*Elle est affectée du coefficient 5.*
Forme	*L'épreuve prend la forme d'une épreuve de pratique explicitée pendant laquelle le candidat préparera, organisera et réalisera l'entraînement d'un cheval de course selon les consignes données par le jury. Le candidat restituera et justifiera son travail au jury.* *La durée totale de l'épreuve est de 1 heure, hors préparation.* *Le candidat* ***doit se présenter à l'épreuve avec ses équipements de protection individuelle (EPI) personnels (chaussures ou bottes de sécurité et vêtements de travail) ; à défaut, il ne peut présenter l'épreuve.***
Évaluation	*L'évaluation du candidat est réalisée à partir de la grille critériée nationale* *Les examinateurs sont :* *– un enseignant de zootechnie-hippologie,* *– un professionnel du secteur des courses hippiques.* *L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.*